



Mairie de 71600

*Vitry En Charollais*

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS  
EN DATE DU 27 FEVRIER 2015**

Le vingt-sept février deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt-trois février deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

**Etaient présents :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,  
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire  
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Yvette DESSERPRIT, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET  
Madame Fabienne AUBERTIN qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE

**Etait absent :** Néant

En préambule à cette réunion, les services de la Gendarmerie de Paray le Monial sont venus présenter le dispositif de prévention-sécurité « Voisins Vigilants » : portant désormais la nouvelle appellation de « Participation Citoyenne ». Une réflexion devra avoir lieu sur ce sujet lors d'un prochain conseil municipal afin de se positionner sur l'adhésion ou non à ce dispositif,

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

**1- Comptes administratifs et comptes de gestion 2014**

Michelle MERLE, Adjointe en charge des finances, procède à l'exposé des comptes administratifs pouvant se résumer comme suit :

## Compte administratif de de la commune :

	Investissement.	Fonctionnement.
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	119 555,91 €	179 465,00 €
RESULTAT REPORTE 2013	293 364,37 €	
Résultats	412 920,28 €	525 101,50 €
Excédent réintégré du CCAS suite à sa dissolution		2 809,39 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014		940 831,17 €

## Compte administratif de lu budget assainissement :

	Exploitation	Déficit d'investissement	Investissement
Déficit d'exploitation 2014	-146.35 €		-26 366.60€
Résultat reporté 2013	-5 868.63€	Résultat reporté 2013	78 232.24€
Résultats de clôture	-6 014.68€		51 865.64€
RESULTAT DE CLOTURE 2014	45 850.66 €		

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote demandé par Madame Michelle MERLE, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil municipal VOTE les comptes administratifs par 10 voix pour et 3 abstentions qui présentent pour le budget :

- Commune : un excédent global de clôture de 940 831.17 euros
- Assainissement : un excédent global de clôture de 45 850.66 euros

Madame MERLE présente ensuite les comptes de gestion établis par Madame DARD, Inspecteur des Finances Public, identiques en tous points aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal ADOPTE les comptes de gestion par 12 voix pour et 3 abstentions.

### 2- Affectation des résultats

Considérant que le budget communal génère un résultat excédentaire de fonctionnement de 525 101.50 euros qu'il convient d'affecter, le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix pour et 3 abstentions que 120 000 euros seront imputés en réserve d'investissement à l'article 1068. Le solde sera imputé au niveau de l'excédent de fonctionnement en recettes.

Madame Michelle MERLE procède également à une projection sur plusieurs années des perspectives des comptes du budget de la commune et du budget de l'assainissement, tenant compte des futures baisses de dotations de l'Etat.

Le conseil Municipal fixera les taux des contributions directes lors du prochain conseil municipal.

### **3- Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour une commune supérieure à 3500 euros mais que dans un esprit de démocratie, il décide de soumettre ce point au Conseil Municipal même si la réglementation ne lui oblige pas.

Il tient à préciser que la commune a bien été gérée par le précédent Conseil Municipal et que cela laisse des marges de manœuvre pour faire des investissements.

A ce titre, il cite que ces derniers porteront sur des priorités annoncées lors de la dernière campagne électorale des municipales par la liste qu'il représentait ; à savoir :

- la jeunesse avec l'implantation d'un city stade
- le maintien des aînés sur la commune avec le projet de logements
- la sécurité routière passant par un nouvel aménagement des Carrés et du Bourg
- des économies d'énergie via le chauffage et isolation
- le développement économique favorisé par l'achat de terrains en vue d'implanter des entreprises.

Monsieur Jérôme GRILLET expose également son point de vue sur l'orientation de la commune. Il souhaite que de nouveaux habitants rejoignent la commune pour conserver la dynamique du Groupe Scolaire et permettre à Vitry en Charollais de rester une commune avec une population supérieure à 1000 habitants. Il souligne qu'il est effectivement important que de nouvelles entreprises puissent s'implanter sur Vitry en Charollais ; ce qui impliquerait le réaménagement du Plan Local d'Urbanisme et de le développement de la Zone du Mont.

### **4- Subventions 2015**

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 abstentions d'augmenter de 2% les subventions qui seront allouées en 2015.

Il se prononce, à l'unanimité, pour la non-reconduction de subventions pour la lutte contre le cancer, pour les paralysés infirmes, les services de remplacement d'agricultrices, la Maison Familiale Rurale du Charollais, le CIFA de Mercurey et le BCFA 71.

Le Conseil :

- décline l'octroi d'une subvention exceptionnelle au Football Club de Vitry pour l'organisation d'un transport en bus. (décision prise par 7 absentions – 4 pour - 4 contre),
- décide par 12 voix pour et 3 abstentions d'allouer des subventions à deux associations qui participent au TAP bénévolement, représentant la somme de 62 € pour l'Art Manuel et 550 € pour les Jardiniers du Val de Loire.

### **5- Point sur de nouvelles propositions pour les photocopieurs**

Considérant que le photocopieur dédié aux associations est en panne, les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité pour disposer de deux photocopieurs pour un tarif

de 830 € HT par trimestre contre 890 € HT actuellement pour un seul photocopieur, moyennant un nouveau contrat d'une durée de trois ans.

#### **6- Proposition du cabinet B-REAL**

Le Conseil décide par 13 voix pour et 2 contre de choisir le cabinet B-Real pour l'étude d'isolation de l'école dont le coût des travaux est supérieur à 35 000 euros ; ce qui entraînera la rédaction d'un marché public.

#### **7- Contrat pour la fourniture d'électricité**

Au regard des différents renseignements obtenus dans le cadre de la fourniture d'électricité aux communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir EDF.

#### **8- Délibération cadre pour le remplacement du personnel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre une convention cadre autorisant notamment Monsieur le Maire à pourvoir au remplacement des agents titulaires communaux, quel que soit le poste occupé, dans les plus meilleurs délais.

#### **9- Conventions avec les intervenants pour les TAP**

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal à signer les différentes conventions avec les sept intervenants qui assureront les TAP pour la période du 9 mars au 24 avril 2015.

#### **10- Tenue du bureau de vote pour les élections départementales**

Un tableau est en cours de constitution en vue de la tenue du bureau de vote des élections départementales du 22 et 29 mars 2015. Il sera envoyé à tous les élus.

#### **11- Questions et informations diverses**

- Le 08 février dernier, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Astorgue de la Direction des Routes et Infrastructures, concernant les différents points posant problème sur le territoire communal ; à savoir :
  - les Carrés avec le ralentissement de la circulation passant par le déclassement de la route départementale les desservant dont l'entretien deviendrait ensuite à la charge de la commune,
  - le curage des fossés, le poteau électrique des lattes, un panneau publicitaire sur une propriété.
- Le haut débit : FM Projet qui travaille sur la future fibre optique entre Vitry en Charollais et Paray le Monial a confirmé que Vitry est bien dans les 10 communes prioritaires. La mise en service pourrait intervenir au cours du premier trimestre 2016. La montée en haut débit se fera avec 40 mégas à 1 kilomètre du bourg. En ce qui concerne le réseau mobile, aucun opérateur ne veut investir sur une antenne supplémentaire sur la commune ;
- Pour le rachat du prêt bancaire fait pour l'assainissement, deux banques ont fait des propositions. Après étude de ces dernières, il s'avère que celles-ci ne sont pas avantageuses. En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne

pas donner suite et reste sur le prêt tel qu'établi initialement par le Crédit Agricole Centre Est.

- Monsieur Emmanuel MICHELET, coordonnateur du recensement de la population, en présente les résultats. En premier lieu, les Conseillers Municipaux soulignent le travail de qualité qui a été effectué par les deux agents recenseurs. La commune compte 1 108 personnes + 19 personnes comptés à part. 473 logements ont été recensés, répartis en 442 résidences principales, 8 logements secondaires et 23 logements vacants. A noter également que 2 logements n'ont pas été enquêtés.
- Le projet d'usine de méthanisation est en cours. Une réunion publique devrait avoir lieu entre fin mars et début avril, qui sera organisée par le constructeur pour informer la population. La visite d'une usine identique pourrait être organisée en vue d'en connaître le fonctionnement, les avantages et contraintes. La visite de cette usine sera à la charge de la commune. Des habitants et élus pourront être conviés.
- Le Conseil décide d'organiser une réunion publique dans le mois d'avril dont la date sera fixée prochainement.
- Depuis juillet 2013 et le vote de la loi Peillon, obligation est faite d'apposer la devise Liberté-Egalité-Fraternité dans les écoles. Un travail pédagogique sera organisé avec l'école au préalable et lors de son apposition sur les bâtiments de la Mairie et du Groupe Scolaire Jean Gilbert, une manifestation sera organisée dont la date reste à définir.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu du Comité Syndical du Pays Charolais Brionnais du 23 février. Par arrêté préfectoral du 29 octobre 2014, le Pays Charolais Brionnais est transformé en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais – Brionnais) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les documents d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, ...) concernant les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ne seront plus instruits par la Direction Départementale des Territoires. Le PETR recrute deux techniciens qui seront chargés de ces instructions. La cotisation annuelle d'adhésion au PETR passe de 4 à 5 euros par habitant. Ce qui représentera la somme de 6 000 euros pour la commune, intégralement pris en charge par la Communauté de Communes de Paray le Monial.
- Le 09 février, la Commission des Impôts s'est réunie et tous les dossiers ont été approuvés tels que mentionnés par le Service du Cadastre de Charolles.
- L'Association des Maires a fait une motion de soutien sur la baisse des dotations de l'Etat. En accord avec les termes de cette dernière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature de cette motion.
- Madame Yvette DESSERPRIT demande pourquoi les cartons de Barberêche ne sont pas ramassés.
- Le nettoyage de printemps, avec la participation du Conseil Municipal Jeunes, est fixé au samedi 11 avril.

Levée de la séance à 00 h 30.

